Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Absence d'attestation de nu-propriété

Par Kane87

Bonjour,
A la suite du décès de mon père, je me retrouve nu-propriétaire des biens immobiliers. Cependant, je vis à l'étranger et les derniers échanges avec le notaire ont eu lieu il y a un an, correspondances qui me signifiait les modalités de la déclaration de succession. Le tout a été signé et envoyé. Depuis, plus de nouvelles et je n'ai jamais reçu d'attestation ou autres documents attestant de mon statut de nu-propriétaire. Est ce normal ?
En vous remerciant,

Kane

Par ESP

Bonjour
Vous devriez réclamer au notaire, une copie de l'acte définitif.

Par AvocatMOUY

Bonsoir,
Non ce n'est pas normal. Vous devriez avoir un exemplaire de l'attestation de propriete.
A votre disposition au besoin.